

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20151207_01

Séance du 7 décembre 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 14
- Présents : 12
- Votants : 12

Date de la convocation :

28 novembre 2015

Date d'affichage :

12 décembre 2015

L'an deux mil quinze, le sept décembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Jean-Marie GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Jérôme BORNE, Nicolas GRIFFOND.

Mme Claudine QUATREPOINT été désignée comme secrétaire de séance.

**Objet : Échange de terrains
avec la communauté de communes**

M. le Maire rappelle les délibérations des 5 janvier et 2 novembre 2015.

Compte tenu de la rétrocession par la communauté de communes du Plateau de Nozeroy (CCPN) au profit de la Commune de la voirie « rue des Artisans » et de la cession par la Commune au profit de la CCPN des 5 parcelles de terrain, il a été convenu de procéder à un acte d'échange avec la communauté de communes dans les conditions ci-après :

- La Commune de Mignovillard cède à titre d'échange à la communauté de communauté de communes, les parcelles suivantes :

Commune de MIGNOVILLARD (Jura)

Les parcelles cadastrées section :

- ZI n° 331 d'une contenance de 82 ca

- ZV n° 126 d'une contenance de 1 a 24 ca
- ZV n° 104 d'une contenance de 7 a 11 ca (rétention)
- Soit une surface totale de 9 a 17 ca.

- La Commune de Mignovillard reçoit à titre de contre échange de la communauté de communauté du Plateau de Nozeroy, les parcelles suivantes :

Commune de MIGNOVILLARD (Jura)

Les parcelles cadastrées section :

- ZV n° 124 d'une contenance de 24 a 93 ca
- ZV n° 121 d'une contenance de 2 a 77 ca
- ZV n° 116 d'une contenance de 63 ca
- ZV n° 114 d'une contenance de 32 ca
- Soit une contenance totale de 28 a 65 ca

Les deux lots étant estimés à 1€ symbolique chacun, cet échange a lieu sans soulte de part et d'autre.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve l'échange avec la communauté de communes dans les conditions ci-avant visées.
- autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération et notamment l'acte d'échange devant être reçu par la SCP JACQUES-GERMAIN, notaires associés

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE